

Le Partenariat Algéro-Européen
Aperçu Général sur la Balance Commerciale et les Flux
d'Investissement Direct Etranger

Sabrina Manaa, Professeur, Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et de Gestion, Université de Khenchela, Algérie

Samia Benzaim, doctorante, Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et de Gestion, Université de Khenchela, Algérie.

Date de soumission :24 /04/2018 Date d'acceptation :04/10 /2018 Date de publication 06/12/2018

Résumé :

La présente étude a pour objet de présenter une analyse spécifique sur le partenariat Algéro-Européen. Cette étude s'inscrit dans le but d'éclairer dans un contexte général, l'impact de ce partenariat sur l'économie algérienne. Dans le but d'effectuer cette analyse, nous allons recourir à la méthode analytique en utilisant des statistiques fournies par des organisations nationales et internationales. L'étude révèle l'échec de ce partenariat en termes d'équilibre de la balance commerciale et de diversification des flux d'Investissement Direct Etranger IDE. L'Algérie devrait accorder préalablement son intérêt avant toute relation économique bilatérale de quelque nature que se soit, aux réformes politique et économique.

Mots-clés : le Partenariat Euro-Algérien ; la Balance commerciale ; IDE, Diversification Economique.

Codes de classification Jel : F2 ; F5

Abstract:

The purpose of this study is to give specific attention to the Euro-Algerian partnership. This study aims to shed light on the impact of this partnership on trade relations with Algeria and on European Foreign Direct Investment FDI inflows into the country. In order to carry out our study, we will use a modest analytical study using figures and statistics provided by national and international organizations. The study reveals the failure of this partnership in terms of trade balance and FDI targets. Algeria should accord its importance above all foreign bilateral relations to the operation of internal political reform and economic structures.

Keywords: the Euro-Algerian Partnership; Trade Balance; FDI; Economic Diversification.

Jel Classification Codes : F2; F5

✓ . Introduction

Dans un monde économiquement globalisé, de nombreuses études ont dernièrement eu tendance à traiter des données relatives aux relations économique et commerciales bilatérales. Dans le contexte général de notre modeste étude, nous allons accorder notre intérêt au partenariat Algéro-Européen. Cette étude proposera une modeste contribution en termes d'échanges commerciaux entre les pays membres de l'Union Européenne UE et l'Algérie. Ces échanges prendront selon cette étude deux principaux aspects. Le premier sera consacré à l'impact de ce partenariat sur la balance commerciale. Le second sur les flux d'Investissement Directs Etrangers IDE. Il paraît donc intéressant de s'interroger sur la réalité de ces aspects, et répondre principalement à notre préoccupation sur les réalités financières, commerciales, stratégiques et économiques de ce partenariat. **Quels impacts économiques engendrés sur la balance commerciale et les flux d'IDE en Algérie par le partenariat Euro-méditerranéen?** Dans le but de répondre à notre question principale, il en découle autres question non moins importantes:

- Comment peut-on décrire la relation économique Euromaghrébine?
- Le partenariat Euro-Med est-il bénéfique pour le commerce de l'Algérie?
- Comment décrire les flux des IDE européens entrant vers l'Algérie dans le cadre du partenariat Euro-Med?

L'étude suppose anticipement que:

- La relation économique Euromaghrébine est l'une des relations commerciales les plus bénéfiques pour les parties de l'accord;
- Le partenariat Algéro-Européen se base sur une relation perdant gagnant;

- Les flux d'IDE européens entrants vers l'Algérie connaissent un progrès remarquable dans le cadre de l'accord de partenariat avec l'UE.

Afin de répondre aux questions secondaires, nous allons recourir à une modeste étude analytique tout en utilisant des statistiques attribuées par des organisations nationales et internationales.

✓ **Aperçu sur la Relation Euro-Maghreb**

Le Maghreb est une zone qui représente depuis longtemps un carrefour de convergences culturelle, économique et commerciale pour l'Europe. Le marché maghrébin, toutefois pas regroupé, constitue une région de conflits et d'intérêts politique et sécuritaire impliquant une conduite d'affaires anticipée dans la région. L'une des solutions qui permettent aux pays européens d'assurer leur stabilité économique est d'instaurer des relations commerciales Nord-Sud entre les deux rives. Dans ce contexte, les pays européens ont pensé dans le but de renforcer leur rapport avec la zone maghrébine, d'établir plusieurs accords, par qui nous allons dans cette partie attribuer un aperçu général.

▪ **La Communauté Economique Européenne (CEE) et les pays du Maghreb**

En juillet 1969 Des accords bilatéraux ont été signés pour une période de cinq ans, liant le Maroc, l'Algérie et la Tunisie à la CEE. Ces accords de coopération étaient essentiellement commerciaux. D'après ces accords, les produits manufacturés étaient exempts de taxes mais étaient soumis à des quotas révisés en fonction de la situation économique européenne. Afin d'exploiter cet avantage, le Maroc et la Tunisie ont massivement investi dans l'industrie du cuir et du textile. Concernant l'agriculture, la CEE a imposé des restrictions substantives pour prévenir l'entrée dans son marché de produits. Les termes de l'accord n'étaient applicables réciproquement que pour les produits importés de la CEE qui n'entraient pas en compétition avec la production locale. Dans le cadre de la Politique Méditerranéenne

Le Partenariat Algéro-Européen Aperçu Général sur la Balance Commerciale et les Flux d'Investissement Direct Etranger

Globale (PMG)¹, de nouveaux accords bilatéraux ont été conclus en 1976 avec les trois pays du Maghreb (pour entrer en vigueur en 1978). La PMG allait cette fois au-delà du strict cadre de la coopération commerciale et fournissait une aide économique et commerciale sous la forme de protocoles financiers bilatéraux (Institut MEDEA: consulté le 31/12/2017):

Tableau (1) : Tableau (1) L'aide de la CE aux pays du Maghreb pour les protocoles financiers de 1978-96 (en millions d'Ecus)

	1978-1981		1978-1981		1978-1981	
	Fonds budgétaires de la CEE	Prêts de la BEI	Fonds budgétaires de la CEE	Prêts de la BEI	Fonds budgétaires de la CEE	Prêts de la BEI
Algérie	44	114	44	151	56	239
Maroc	74	130	109	199	173	324
Tunisie	54	95	61	139	93	224

Source : Institut MEDEA, URL:
<http://www.medeabe.fr/themes/cooperation-euro-mediterraneenne/ue-et-les-pays-du-maghreb-accords-bilateraux/>,

La CEE a destiné cette aide pour le développement, la modernisation et la diversification des entreprises industrielles et agricoles, alors qu'en même temps elle imposait de nouvelles restrictions qui se sont avérées catastrophiques pour les exportations d'Afrique du Nord: le taux zéro appliqué aux produits industriels importés des huit pays méditerranéens avec lesquels la CEE coopérait dans le cadre de la PMG ne fut plus appliqué aux

¹ PMG: lancée en 1972. Elle se distingue des accords antérieurs par une dimension politique régionale plus large avec un projet d'union douanière.

produits textiles ni aux produits du pétrole raffiné (une large part des exportations algériennes). Dans le but de protéger la politique agricole commune, la CEE a établi un annuaire des tarifs limitant l'accès au taux préférentiel des produits agricoles au marché européen aux périodes pendant lesquelles la production européenne ne pouvait pas satisfaire la demande. L'introduction de cet annuaire a eu de graves conséquences pour la Tunisie et spécialement pour le Maroc, le principal exportateur agricole d'Afrique du Nord. (Institut MEDEA: consulté le 31/12/2017)

▪ **Le Partenariat Euro-méditerranéen et Processus de Barcelone**

La dernière décennie des années 90 a vu l'UE faire le bilan de ses liens avec ses partenaires traditionnels sur les rives suds et de la Méditerranée. Poussée par les lacunes de sa précédente politique de coopération au développement et, plus important encore, par sa volonté de maintenir sa position économique forte dans la région dans un monde de plus en plus globalisé, l'Union a lancé une nouvelle initiative baptisée Partenariat euro-méditerranéen (Aghrout, A, 2007. pp. 96-104). Comme d'autres régions de la rive méditerranéenne actuelle, le Maghreb se trouva rapidement inséré dans l'accord de la zone libre échange Euro-Med qu'induit le nouveau noyau industriel européen. Les pays du Maghreb font impérativement une partie intégrante de l'accord, pour des raisons liées à la proximité géographique et à l'histoire, les européens sont fortement présents économiquement au Maghreb. De loin, les premiers fournisseurs et les premiers clients des pays maghrébins, ils représentent globalement entre 65 et 75 % du commerce extérieur de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc. Les concepts économique et financier principaux de cette nouvelle initiative consistent à mettre en place une zone de libre échange et de créer les conditions économiques, politiques et sociales entre les deux rives. Les coopérations économique et financière visent à soutenir le développement et à promouvoir une zone de libre échange, en place en 2010. Un système de financement complète le dispositif: fonds budgétaires non remboursables pour les

Le Partenariat Algéro-Européen Aperçu Général sur la Balance Commerciale et les Flux d'Investissement Direct Etranger

investissements directs, crédits bonifiés de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ainsi que de multiples programmes sectoriels spéciaux. Le programme MEDA est le principal instrument financier par lequel l'UE met en œuvre le partenariat euro-méditerranéen (conçu pour tenter de réduire la fracture économique Nord-Sud en Méditerranée). Il comprend € 3,4 milliards de ressources budgétaires (subventions) affectées pour la période 1995-1999 (MEDA I) ; une assistance financière de 5,3 milliards d'euros pour la période 2000-2006 a été accordée aux pays méditerranéens, à la suite de l'approbation du règlement (MEDA II) (**Emmanuel DUPUY et Karim SADER, consulté le 29/12/2017**).

C'est dans le Territoire Tunisien que le décaissement de l'aide MEDA s'est opéré avec le plus de succès, à l'inverse de l'Algérie qui n'ont absorbé que 30% des aides engagées à leur attention:

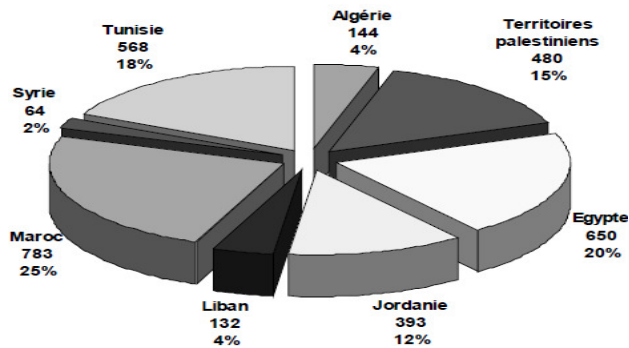
Tableau (2) : Efficacité de décaissement MEDA (1995-2005) en millions €

MEDA (1995-2005) en millions €	Engagements	Paiements	Ratio P/E
Algérie	437	144	32,9%
Maroc	1 472	783	53,2%
Tunisie	875	568	64,9%

Source : la Cour des comptes européenne, dans OSN Rapport spécial n°05/2006 sur le Programme MEDA.

Selon l'institut MEDA, le Maroc a été le premier pays récipiendaire de MEDA, avec près de 25% des fonds payés (soit 783 millions €), suivit ensuite par la Tunisie avec 18% (568 millions €). A l'opposé, l'Algérie avec 4% (144 millions €) est parmi les Etats arabes méditerranéens les moins touchés par MEDA

Figure (1): Répartition des fonds payés MEDA (1995–2005), en millions €



Source : la Cour des comptes européenne, dans OSN Rapport spécial n°05/2006 sur le Programme MEDA.

Si l'on mesure l'impact du programme auprès des populations, sachant que les 8 Pays Partenaires Méditerranéens (PPM)² arabes comptent 180,5 millions d'habitants, on obtient une dépense communautaire moyenne de 22,4 € par personne. Mais là encore, de profonds écarts s'observent, puisqu'un marocain aura reçu 25 € en dix ans, un tunisien 56€ et un algérien 4€(Abis, S consulté le 29/12/2017)

² PPM : Pays méditerranéens qui sont liés à l'Union européenne par des accords de partenariat et de coopération.

Faute de hiérarchisation dans les priorités, les actions du programme MEDA se sont dirigées vers une multitude de thématiques et la faible efficacité du Programme MEDA, liée à la fois aux lourdeurs bureaucratiques et à la faible disposition administrative des pays du Maghreb, a largement contribué à la mauvaise presse du Partenariat Euro-Méditerranéen (PEM) (Abis, S consulté le 29/12/2017).

Le constat est, en effet, amer : à l'exception de la Tunisie qui a réussi à tirer son épingle du jeu, le bilan des accords de Barcelone conduit à un échec (Moisseron, J Y., 2007., le 1 et 2 juin, p: 103) Subséquemment, le programme MEDA été remplacé par l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP)³ de 2007-2013 et 2013-2017 dans le contexte de la Politique Européenne de Voisinage (PEV). Un programme qui semble être plus souple doté d'une enveloppe budgétaire de 11, 2 milliards €, lancée en 2004 et officiellement active depuis 2007.

▪ Les Plans d'Action et la Politique Européenne de Voisinage (PEV)

Depuis 2002, le contexte de la coopération avec la Méditerranée a radicalement changé en raison de deux éléments: le projet américain de grand Moyen-Orient et l'élargissement de l'Europe. Ces deux éléments ont conduit l'Union européenne à élaborer un nouveau cadre pour sa politique de coopération extérieure (Moisseron, J Y, 2007, le 1 et 2 juin, p: 126). Une nouvelle politique qui s'inscrit donc dans un environnement de compétition avec les U.S. dont le but est de s'adresser aux voisins de l'union dont « L'objectif de la PEV est de faire partager aux pays voisins les bénéfices de l'élargissement de l'UE en 2004 pour renforcer la stabilité, la sécurité et le bien-être de l'ensemble des populations concernées» (Commission Europeenne : 2004, p.1). La Politique

³ IEVP : est le principal mécanisme financier qui octroie l'assistance aux pays partenaires de la Politique Européenne de Voisinage (PEV), il permet de traduire en actions sur le terrain les décisions prises au niveau local en remplissant l'instrument MEDA.

européenne de voisinage (PEV), approuvée par le Conseil européen de Bruxelles du 18 juin 2004, repose sur un ensemble d'accords conclus entre l'union européenne et ses états membres d'une part, et les pays voisins d'autre part. Ces accords constituent le socle juridique de la relation entre l'union européenne et ses partenaires. Elle concerne aujourd'hui 16 pays européens et méditerranéens qui partagent une frontière maritime ou terrestre avec l'UE. Ils sont situés au Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie), au Machrek (Libye, Egypte), au Moyen Orient (Israël, la Jordanie, Palestine, le Liban, la Syrie), dans le Caucase du Sud (l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie), et en Europe de l'Est (la Moldavie, l'Ukraine et la Biélorussie) (Toute l'Europe : consulté le 01/01/2018).

Le plan d'action de la politique de voisinage pour les pays du Maghreb est sous forme de relations bilatérales. Ces relations ont été mises en place depuis le Processus de Barcelone, et ont été renforcées avec l'entrée en vigueur en 2005 de la nouvelle initiative « Politique Européenne de Voisinage ». Le plan d'action de la politique européenne de voisinage vis-à-vis des pays du Maghreb est censée d'être destinée à corriger les insuffisances du Processus constatées à partir de 2004. En réalité plus de dix ans après sa création, le partenariat euro-méditerranéen dans son volet politique et sécurité ne peut pas se prévaloir d'une grande efficacité. C'est face à ce constat qu'il a été décidé de lancer la politique européenne de voisinage (Coustillière, 2008 : pp. 493-503). Elle n'est qu'une illustration forte des logiques portées sur une attention inconstante à l'égard de son Sud et le reste des pays voisins. Des logiques marchandes et sécuritaires de traitement de la complexité problématique des relations Maghreb- Europe. Dans sa conception comme dans sa mise en œuvre, la PEV répond d'abord à des besoins stratégiques de l'Europe en matière de sécurité et d'approvisionnement en énergie et en ressources humaines de qualité disponibles dans les pays du Sud de la Méditerranée (Bahloul, 2007 : le 1 et 2 juin, p: 277).

✓ **Impact du Partenariat Euro-Med sur l'Economie Algerienne**

L'Algérie est le pays central qui regroupe grâce à sa superficie géographique tout le Maghreb. Une telle spécificité stratégique attribue à l'Algérie un rôle de leader dans la région. La position géographique algérienne est un facteur sécuritaire important jouant sur le processus de la paix et de la sécurité dans la région Nord Afrique et du Sahel. Ainsi, la prospérité de ce pays fait subséquemment la prospérité générale de la région. Les facteurs socio-économiques sont pour autant l'un des fondements principaux de cette prospérité. Sur cette lancée, les européens avec leur partenariat Nord-Sud ont visé de relancer à l'instar des pays du MENA l'économie de l'Algérie. Dans le but de savoir si ce partenariat a atteint ses objectifs conçus en Algérie, nous allons étudier son impact sur l'économie algérienne.

▪ **Aperçu historique sur l'économie algérienne**

L'Algérie est un état rentier monostructural typique, dans lequel une bureaucratie dirigeante autoritaire vit des revenus de la production de matières premières minérales ou agricoles. Au cours des années 1980, l'économie algérienne s'est effondrée. La chute spectaculaire des prix du pétrole a entraîné une réduction drastique des rendements des classes dirigeantes du gouvernement et de leur clientèle et a mené à des troubles sociaux. Le régime algérien a réagi aux protestations nationales de 1988 en libéralisant l'économie (en réduisant le secteur public) et en ouvrant le système politique. L'intention était d'établir un système qui, d'une part, répondait aux exigences des forces libérales en matière économique et politique et, d'autre part, visait à créer une base pour les réformes économiques nécessaires (Schlotter, 1999 : p 24).

Après l'accord signé avec le Fond Monétaire International (FMI) en avril 1994), le Club de Paris met en place un accord de rééchelonnement. Cet accord porte sur 5 milliards de dollars d'échéances dues entre avril 1994 et mars 1995. La dette commerciale algérienne est détenue pour plus de 57% par les banques japonaises, 11% par les banques françaises, 10% par les

banques arabes et, 8,5% par les banques américaines. Au total, c'est plus de 15 milliards de dollars dette bilatérale et commerciale entre 1994 et 1997 qui sont rééchelonnées. L'accord signé en mai 1994 avec le FMI conduit les créanciers de l'Algérie à apporter un soutien financier massif et sans réserve au gouvernement algérien. Cet appui inconditionnel libère durablement les autorités d'Alger des préoccupations de balance des paiements et des compromis pour la recherche des crédits. Cette attitude, guidée par le souci de hâter une issue politique vers la stabilité, encourage plutôt le pouvoir à refuser toute ouverture (Benderra, 2002) Telles conditions que connaît l'Algérie sont simultanément accompagnées par la volonté des pays de l'UE de maintenir leur position économique forte dans la région Sud.

Alors, l'union a lancé une nouvelle initiative connue sous le nom de partenariat euro-méditerranéen. Il a été approuvé par les deux parties lors de la Conférence de Barcelone en 1995. Au cœur de cette approche politique - avec sa couverture ambitieuse et large des questions politiques, économiques et socioculturelles - se trouve le principe de partenariat destiné à régir les relations de l'UE avec les pays partenaires méditerranéens. C'est dans ce cadre bilatéral que l'Algérie a conclu, après de longues négociations, un accord d'association avec l'UE en avril 2002 (mais qui entre en vigueur que le 1er septembre 2005). Sa principale composante est la création progressive d'une zone de libre-échange (ZLE)⁴ qui devrait être pleinement opérationnelle après douze mois. Il devrait avoir, au moins à court terme, des effets perturbateurs sur l'économie algérienne, alors qu'il pourrait avoir des effets bénéfiques à plus long terme (Aghrout, 2007: p 96).

- **Impact du partenariat PEM sur l'économie algérienne**

La vision algérienne d'un partenariat bénéfique entre les états des deux rives (Nord-Sud) du méditerrané est souvent très recherchée dans un contexte qui porte sur les équilibres économiques,

⁴ La ZLE vise à libéraliser les échanges économiques entre les pays membres de l'UE

culturels et sociaux. Engager deux acteurs économiquement inégaux - une rive nord riche et industrialisée et un pays sud pauvre et sous-développé - est la particularité qui caractérise parfaitement la relation entre l'UE et l'Algérie. La situation économique se révèle paradoxale pour les deux parties. Chose qui accentue la vulnérabilité de dépendance économique de l'Algérie vis-à-vis des produits européens au lieu de promouvoir les exportations hors-hydrocarbures et développer les flux d'IDE.

▪ **Bilan sur la balance commerciale**

Les premiers travaux semblent indiquer qu'à court terme l'Algérie y perd plus qu'elle n'y gagne du PEM. Le marché européen étant ouvert aux produits de l'industrie algérienne depuis 1976, l'accord n'introduit pas de nouvelles opportunités d'exportation algérienne vers le marché européen (Mokhtar, 18/10/2008 : Rabat). Le bilan paraît plutôt contradictoire puisque pour les produits de l'industrie, le texte prévoit un démantèlement en trois étapes (Mokhtar, consulté le 15/02/2018).

Tableau (3) : Calendrier de libéralisation des produits industriels

Produits	Nombre de lignes tarifaires	Date d'entrée d'effet	Taux de réduction
Produits visés à l'article 9, paragraphe 1	2076	A partir du 1er septembre 2005	100%
Produits visés à l'article 9, paragraphe 2.	1089	1er sept. 2007 1er sept. 2008 1er sept. 2009 1er sept. 2010 1er sept. 2011 1er sept. 2012	20 % 30 % 40 % 60 % 80 % 100 %
Produits visés à l'article 9, paragraphe 3.	1964	1er sept. 2007 1er sept. 2008 1er sept. 2009 1er sept. 2010 1er sept. 2011 1er sept. 2012 1er sept. 2013 1er sept. 2014 1er sept. 2015 1er sept. 2016 1er sept. 2017	10 % 20 % 30 % 40 % 50 % 60 % 70 % 80 % 90 % 95 % 100 %

Source : Mokhtar, K. L'Accord d'association Algérie-UE : un bilan-critique, <https://www.gate.cnrs.fr/uneca07/communications%20pdf/Kheladi->

En ce qui concerne les produits agricole, l'accord prévoit l'élargissement des concessions à de nouveaux produits agricoles, à des produits agricoles transformés et aux produits de la pêche, en une période transitoire de 5 ans (Mokhtar, K., consulté le 15/02/2018).

Tableau (4) : Calendrier de libéralisation des produits agricoles

Produits	Nombre de lignes tarifaires	Date d'entrée d'effet	Taux de réduction
Produits visés à	75	1er sept. 2005	20- 50 ou 100

Le Partenariat Algéro-Européen Aperçu Général sur la Balance Commerciale et les Flux d'Investissement Direct Etranger

L'Algérie ne représente dans cet accord qu'une petite partie du commerce extérieur agraire total de l'union. En revanche, l'union est le premier partenaire commercial de l'Algérie, absorbant plus de 62% de ses exportations hydrocarbures (Aghrout, 2007. . p : 96). Le changement dans l'évolution des exportations hors-hydrocarbure avant et après l'accord de l'Euro-Med est quasi-nul (tableau 5). L'impact entre la période qui devance et succède l'entrée en vigueur de l'accord est nullement significatif. Tandis que les importations algériennes depuis les pays membres de l'UE est plus importante par rapport aux exportations, les UE-28 sont les principaux fournisseurs de l'Algérie (tableau 6):

**Tableau (5) : Évolution des exportations hors-hydrocarbures vers l'UE
(En millions de DA)**

Période	2004	2005	2006
Exportation hors-hydrocarbures-UE-28	40500	43715	50242

Tableau (6) : Les dix premiers fournisseurs de l'Algérie (Millions de DA)

2004			2005			2006	
Pays	Montant	%	Pays	Montant	%	Pays	Montant
France	295538.20	22.5	France	328137.8	22	France	317122,70
Italie	111397.20	8.5	Italie	111819.8	7.5	Italie	136676,90
Allemagne	86332.60	6.6	U.S.A.	99314.70	6.6	Chine	124047,70
U.S.A.	77180.10	5.9	Chine	97809.40	6.5	Allemagne	107252.00
Chine	65997.40	5	Allemagne	93739.80	6.3	U.S.A	103181.90
Espagne	63546.40	4.8	Espagne	70991.30	4.8	Espagne	74583.30
Japon	47320.50	3.6	Japon	57301.70	3.8	Turquie	51634.70
Argentine	42508.70	3.2	Turquie	44452.60	3	Japon	51551.00
Turquie	42109.40	3.2	Argentine	43408.20	2.9	Argentine	45838.10
Belgique	35322.00	2.7	Ukraine	39884.50	2.7	Belgique	38380.20

Source : ONS

Effectivement, les statistiques montrent que depuis l'entrée en vigueur de l'accord 2005-2015 les exportations algériennes hors hydrocarbures vers l'UE ont juste effleuré les 14 milliards de dollars sur une période de dix ans, alors que les importations algériennes en provenance de l'UE ont été évaluées à 220 milliards de dollars durant la même période (Euro blogs : 2017/11/18). Les

exportations européennes vers l'Algérie ont doublé, absorbant une bonne partie des revenus des hydrocarbures, alors que les exportations algériennes hors hydrocarbures et les investissements européens en Algérie se maintenaient à leur niveau d'il y a quinze ans. Résultat : l'Algérie considère aujourd'hui nécessaire de réévaluer les volets économique et commercial de l'accord qui n'a pas réalisé les objectifs attendus en matière d'investissements européens en Algérie. Selon l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex), les exportations algériennes hors hydrocarbures vers les pays membres de l'UE, parties de très bas, sont passées de 597 millions en 2005 à seulement 2,3 milliards de dollars en 2014. Ces exportations hors hydrocarbures ont atteint 12,3 milliards de dollars en dix ans, contre 195 milliards de dollars d'importations. Sur les sept premiers mois de 2015, l'Algérie a acheté pour 15,67 milliards de dollars auprès de l'Europe, sur un total de 30,560 milliards de dollars d'importations, soit un taux de 50,62%. Au chapitre des investissements, le bilan est encore plus faible. Entre 2002 et 2014, seuls 316 projets, d'une valeur de 7,7 milliards d'euros, ont été lancés par des investisseurs européens (Abed Charef, 10/10/2015).

▪ **Bilan sur les flux d'investissements directs étrangers européens**

La diversification économique est l'un des principales causes de signer sur l'accord de libre échange pour l'Algérie. De ce fait, les IDE entrants et le développement des exportations hors-hydrocarbures représentent les facteurs clés de cette diversification. Cependant, depuis l'entrée en vigueur de l'accord (2005), un attrait des IDE européens se fait remarquablement timide, notamment ceux orientés vers l'exportation dans les branches industrielles et filières agroalimentaires (B, C., Algérie-UE) (Les deux secteurs que l'Algérie cherche à les promouvoir dans le cadre de l'accord Euro-Med).

Les pays tiers représentaient 19,6 % des stocks sortants fin 2015. Les pays d'Asie (à l'exception de ceux du Proche et du Moyen-Orient) représentaient 11,5 % des stocks sortants. Les plus

importants ont été enregistrés en Chine, à Singapour et à Hong Kong, qui ont représenté ensemble près de la moitié des positions de l'UE-28 en Asie à la fin de 2015 (Eurostat, Statistiques sur les investissements directs étrangers). L'Algérie fait partie intégrale de la région Nord-Afrique qui a reçu uniquement 1.2% de l'ensemble des stocks sortants d'IDE européens. Cependant, le principal bénéficiaire de ce pourcentage consenti par l'UE est l'Egypte avec 41 milliards d'euros, soit 14.04% du total détenu en Afrique (L'Office des statistiques de l'UE (Eurostat)). L'Algérie a réussi à capter 16,475 milliards d'euros dans un ensemble de flux d'IDE européen qui vaut 6894 milliards à la fin de l'année 2015. Soit, 0.23% du total des IDE consentis par l'UE dans le monde et 5.64% sur le plan continental. Rappelant que ce montant inclut 200 millions d'euros pour des IDE hors secteur des hydrocarbures ; en faveur de la croissance économique couvrant différents secteurs (agriculture, pêche, agro-alimentaire, énergies renouvelable) objectifs (Ania Nch, APS). Le total des flux entrant d'IDE vers l'Algérie est présenté comme suite:

Tableau (7) : Évolution des IDE entrants en Algérie

IDE	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Flux entrants (m US)	881,9	1 145,3	1 888,2	1 743,3	2 631,7	2 753,8	2 301,2	2 580,4	1 499,4
Stocks (m US)	7 076,7	8 222,0	10 110,2	11 853,5	14 485,2	17 239,0	19 540,2	22 120,6	23 620,0
IDE	2013	2014	2015	2016					
Flux	1 684,0	1 506,7	- 584,0	1 546,0					
Stocks	25 312,	26 819,	26 232,	27 778,3					

Source : CNUCED

Tableau (8) : Les flux d'IDE par pays et par secteurs d'activité

Region	Nombre de projets	Montant en millions DA	Nombre d'emplois
LIE	313	677209	47649

L'origine de manque d'attrait européen vers l'implantation des IDE en Algérie s'avère du climat des affaires.

D'après les chiffres du tableau 8 on remarque que l'UE est l'investisseur étranger principal en Algérie. Il occupe le premier classement en matière d'investissement et de nombre de poste d'emplois. L'EU offre 42649 poste d'emplois en Algérie à travers 313 projets. Un taux significatif par rapport aux pays africains, soit 46.78% des postes offerts par les investisseurs étrangers. Cependant, la raison qui explique le nombre dérisoire de projets européen réalisés en Algérie c'est bien la détérioration du climat doing business à la conduite des affaires. L'origine de manque d'attrait européen vers l'implantation des IDE en Algérie s'avère donc du climat des affaires.

✓ Conclusion

Considérer l'accord Euro-Med comme un accompagnement dans le processus de la diversification économique algérienne s'avère clairement impossible dans les conditions et indices actuels. Au point de vue d'engagement économique, l'implication de deux partenaires de statut inégal engendre un impact négatif sur le rapport de partenariat gagnant-gagnant. Ainsi, prévoir un résultat positif sur la balance commerciale est loin réalisable par l'accord

euro-Algérien. Tant que l'Algérie ne peut pas développer ses secteurs agricole et industriel et les mettre en valeur compétitive pour permettre d'y accéder à des marchés nationaux et internationaux, l'économie ne sera nullement diversifiée par de tels accords. C'est plutôt des accords de libre échange par qui on accentue davantage la dépendance économique. Espérer le soutien des investissements européens dans le processus de la diversification économique, passe avant tout par l'amélioration du climat des affaires. L'Algérie devrait accorder son importance avant tout intérêt de relation bilatéral étrangère à l'opération de réformes interne de la politique et des structures économiques.

✓ Bibliographie

- Abed Charef, L'accord d'association avec l'Europe, un désastre enfin reconnu par le gouvernement algérien, Maghreb Emergent, 10/10/2015, su http://www.huffpostmaghreb.com/2015/10/10/laccord-dassociation-avec-leurope-un-desastre-enfin-reconnu-par-le-gouvernement-algerien_n_8273458.html
- Abis, S., Quel est le bilan du Programme MEDA ?, confluences, le 10/12/2007, URL : <http://www.confluences-mediterranee.com/Quel-est-le-bilan-du-Programme>, consulté le 29/12/2017.
- Aghrout, A., 2007. Embracing Free Trade: The EU's Economic Partnership with Algeria, Intereconomics, March/April.
- Aghrout, A., 2007. Embracing Free Trade: The EU's Economic Partnership with Algeria, euro-mediterranean partnership, Intereconomics, March/April.
- Aghrout, A., 2007. Op.Cit.
- Ania Nch , Ils ciblent des secteurs hors-hydrocarbures en Algérie : Des IDE européens passent au concret, source APS.
- B, C., Algérie-UE : lecture critique de l'Accord d'association, URL : <https://www.djazairess.com/fr/lemaghreb/67222>
- Bahloul, M., Une Lecture Algérienne de la PEV, 2007. La Politique Européenne de Voisinage et le Maghreb, proceeding du troisième colloque international Organisé par le Laboratoire Prospective, Stratégie et Développement Durable, De la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis Hammamet, le 1 et 2 juin.
- Benderra, O., 2002. Économie Algérienne 1986-1998: Les réseaux aux Commandes de l'État. Extrait de la Méditerranée des réseaux, Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb, sous la Direction de Jocelyne Cesari. Paris: Maisonneuve et Larose.
- Commission Européenne, 2004. Politique de voisinage, Document d'orientation n° 373 final, mai.

Le Partenariat Algéro-Européen Aperçu Général sur la Balance Commerciale et les Flux d'Investissement Direct Etranger

- Coustillière, J-F., 2008. Les rapports Europe-Maghreb en matière de sécurité et de défense, L'Année du Maghreb, vol IV.
- Emmanuel DUPUY et Karim SADER, La Politique Européenne en Méditerranée : « Plus que le libre-échange et moins que l'adhésion » - Qu'en est il aujourd'hui ? Un rappel des enjeux et des limites de la coopération, URL : www.iris-france.org/docs/pdf/forum/2007_06_14_cooperation.pdf, consulté le 29/12/2017.
- Euro blogs, URL <http://euro-blogs.eu/post/2017/11/18/L-accord-d%E2%80%99association-entre-l%E2%80%99UE-et-l%E2%80%99Alg%C3%A9rie%2C-quel-bilan>
- Eurostat, Statistiques sur les investissements directs étrangers, http://ec.europa.eu/eurostat/statisticsexplained/index.php/Foreign_direct_investment_statistics/fr#Les_stocks_d.E2.80.99IDE
- Institut MEDEA, URL: <http://www.medeabe.fr/themes/cooperation-euro-mediterraneenne/ue-et-les-pays-du-maghreb-accords-bilateraux/>, consulté le 31/12/2017.
- Institut MEDEA, URL: <http://www.medeabe.fr/themes/cooperation-euro-mediterraneenne/ue-et-les-pays-du-maghreb-accords-bilateraux/>, consulté le 31/12/2017
- L'Office des statistiques de l'UE (Eurostat)
- Moisseron, J Y., 2007. Les Défis de la Nouvelle Politique de Voisinage Face au Bilan du Processus de Barcelone La Politique Européenne de Voisinage et le Maghreb, proceeding du troisième colloque international Organisé par le Laboratoire Prospective, Stratégie et Développement Durable, De la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis Hammamet, le 1 et 2 juin.
- Mokhtar, K. L'Accord d'association Algérie-UE : un bilan-critique, <https://www.gate.cnrs.fr/uneca07/communications%20pdf/Kheladi-Rabat-07.pdf>, consulté le 15/02/2018.
- Mokhtar, K. L'Union pour la Méditerranée vue d'Algérie : mythe et limites, Colloque International, Ouverture et émergence en Méditerranée, 2008/10/17-18, Rabat (Maroc)
- Schlotter, P., 1999. Free Trade + Democratization = Development? The European Union' Maghreb Policy, PRIF-Report No.
- Toute l'Europe, URL : <https://www.touteurope.eu/actualite/le-fonctionnement-de-la-politique-europeenne-de-voisinage.html>, consulté le 01/01/2018.